

## ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES

### OBJECTIF DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE INSTRUMENTS

L'examen de fin de cycle est un moyen d'évaluation afin de reconnaître le travail de plusieurs années et les capacités d'un élève qui, sur proposition du professeur, mérite de passer dans un cycle supérieur afin de poursuivre ses études musicales.

Il s'agit donc, quelque soit le contenu de l'examen suivant les instruments, d'honorer les actions pédagogiques des professeurs qui, face aux réalités du terrain, valorisent les élèves méritants dans les communes du « moyen et haut pays » des Alpes-Maritimes.

#### COMPETENCES SOUHAITEES en FIN DE PREMIER CYCLE

L'évaluation comprend :

- un morceau imposé par la Direction (sur proposition du professeur)
- un morceau au choix du candidat (éventuellement choisi dans une liste)
- une petite pièce d'autonomie ou de déchiffrage
- et pour 1/3 la note du contrôle continu.

Le jury mesurera la capacité d'autonomie face à une partition :

- respect du texte musical
- assise rythmique
- erreurs dues au trac ou insuffisances à l'autonomie
- musicalité et sonorité.

**Seul, un défaut majeur pourra sanctionner un candidat.**

#### COMPETENCES SOUHAITEES en FIN DE DEUXIEME CYCLE

L'évaluation comprend :

- un morceau imposé par la Direction (sur proposition du professeur)
- un morceau au choix par le candidat (éventuellement choisi dans une liste)
- une pièce d'autonomie ou de déchiffrage
- pour les 1/3 la note du contrôle continu
- puis, un UV de musique d'ensemble.

Le jury mesurera la capacité d'aborder le répertoire :

- la pertinence du choix
- respect du texte musical
- interprétation et goût musical
- assise technique
- erreurs dues au trac ou insuffisances à l'autonomie
- l'avenir de l'élèves en 3<sup>ème</sup> cycle (interne EDMAM – externe).

Seul, un déséquilibre majeur pourra sanctionner un candidat.

.../...

## EVALUATION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> CYCLE

Après délibérations, le jury votera à main levée, les mérites suivants :

- une 1<sup>ère</sup> Mention (à l'unanimité, et félicitations) pour accéder au cycle supérieur.
- une 2<sup>ème</sup> Mention confirmant le candidat dans le cycle
- aucune nomination en cas d'insuffisance.

### COMPETENCES de L'UNITE de VALEUR INSTRUMENTALE (UVI) en FIN DE TROISIEME CYCLE COURT

L'évaluation comprend :

- un morceau polyphonique au choix
- un extrait d'œuvre du répertoire classique ou romantique
- une pièce imposée par la Direction
- un morceau d'autonomie
- un entretien (sur le projet musical)
- et pour 1/3 le contrôle continu

Le jury mesurera précisément la capacité d'interprétation et de compréhension du texte musical (voir fin 2<sup>ème</sup> cycle).

Il projettera l'avenir du candidat par l'acquisition ou non de l'UVI qui conclût le cursus de l'Ecole.

### Grille d'évaluation

Note	Appréciation
$N < 8$	Objectifs non atteints, prestation non convaincante, travail insuffisant
$8 < N < 10$	Des qualités et certains acquis, mais niveau restant en deçà des exigences
$10 < N < 12$	Niveau, travail, prestation moyens, dans un respect au minimum des exigences
$12 < N < 16$	Niveau, travail, prestation satisfaisant à l'ensemble des exigences
$16 < N$	Niveau, travail, prestation d'un niveau excellent

L'élève doit obtenir une note égale ou supérieure à 12 pour obtenir son examen de fin de cycle.

Avant les résultats officiels, les professeurs sont conviés pour discussion.

Le Directeur Général,  
Roger BRUN

